CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E378** **VALABLE JUSQU'AU** **30/11/2026**

ÉDITÉ LE 22/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2004

Raison sociale : FENCL CHAUFFAGE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/10/2016

Capital : 8 000

ROUTE DE METZ
57220 PIBLANGE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ 2003B898

Siret : 451 261 887 00017

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 084046 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 61486730

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 61486730

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 03 87 35 76 95 **Fax :**

Portable : 06 76 77 60 62

Responsabilité légale :
FENCL THIERRY PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : jocelyne.fencl@wanadoo.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 455 100 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	5	17/09/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²		17/09/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/09/2026 14:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E378** **VALABLE JUSQU'AU** **30/11/2026**

ÉDITÉ LE **22/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2004
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/10/2016
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ 2003B898

Siret : **451 261 887 00017**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 084046 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 61486730

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 61486730

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **FENCL CHAUFFAGE**

ROUTE DE METZ
57220 PIBLANGE

Téléphone : 03 87 35 76 95 **Fax :**
Portable : 06 76 77 60 62

Site Internet :
E-mail : jocelyne.fencl@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
FENCL THIERRY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	17/09/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	17/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/09/2026 14:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.